

Inscription budgétaire	
Dépenses	950 000 €

ALLÉGER LE POIDS DES CARTABLES :
PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT
DES SALLES D'ENSEIGNEMENT DES COLLÈGES
EN VIDÉOPROJECTEURS ET EN VISUALISEURS

L'opération « un collégien, un ordinateur portable » a été l'occasion d'un vaste plan d'équipement des collèges. Grâce à la dotation en ordinateur portable de chaque professeur, au câblage de chaque salle, à la fourniture de vidéoprojecteurs et de tableaux interactifs, des pratiques pédagogiques se sont développées autour de l'usage collectif en classe des outils informatiques.

Aujourd'hui le vidéoprojecteur est à ce point utilisé que le « taux de couverture », pourtant déjà important, d'un vidéoprojecteur pour deux salles de cours ne suffit plus à répondre aux demandes des enseignants.

Depuis septembre dernier, à la demande du Rectorat, nous expérimentons avec 27 professeurs l'association de ces moyens de projections avec des visualiseurs, caméras nomades de maniement très facile, permettant de projeter à l'ensemble des élèves des documents « papiers », des objets en 3 dimensions, ou permettant à l'enseignant de réaliser des expériences et des manipulations sur son bureau. Cette expérimentation s'effectue avec succès.

Outre la facilité qu'il offre pour l'enseignant qui n'a pas besoin de prévoir de photocopie ou de transparents pour les rétroprojecteurs, et donc également d'économie de frais de fonctionnement, cet outil à l'avantage de permettre au professeur de pouvoir « dispenser » les élèves de transporter chaque jour leurs manuels au collège.

On retrouve là le souci croissant des équipes éducatives et des Fédérations des Parents d'Elèves concernant le poids du cartable des élèves.

Dans cette perspective, je vous propose d'accélérer l'équipement des collèges en moyens de visualisation collective par l'équipement de toutes les salles des collèges dont le Conseil d'administration approuverait un plan de mesures traitant de l'apprentissage des bonnes postures de transports des cartables et de réduction de leur poids, dont une mesure obligatoire serait de demander aux élèves des 4 niveaux d'enseignement de laisser les manuels papier à leur domicile.

Une telle opération représente l'acquisition d'environ 420 vidéoprojecteurs équipés pour leur fixation et environ 850 visualiseurs, soit une dépense totale d'équipement évaluée à 0,8 M€ à laquelle, il conviendrait d'ajouter 0,15 M€ pour l'installation.

Le Département proposerait ainsi aux établissements une solution globale à la question du poids du cartable pour les élèves tout en offrant les plus récents outils pédagogiques aux enseignants.

Le projet de budget qui vous est soumis tient compte des inscriptions suivantes à la fonction 221 :

Programme 400, article 21831	800 000 €
Programme 200, article 2317312.....	150 000 €

Je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport.